



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 17 mai 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix)

1. D'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de 44 747 298,66 F aux charges et de 50 145 834,21 F aux revenus, le résultat de l'exercice s'élevant à 5 398 535,55 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de 2 307 326,17 F aux dépenses et de 16 854,00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 2 290 472,17 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 2 290 472,17 F par l'autofinancement à raison de 7 371 216,11 F au moyen de la somme de 319 757,51 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 1 652 923,05 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 5 398 535,55 F.

L'excédent de financement s'élève à 5 080 743,94 F.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 5 398 535,55 F représentant le résultat du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de 208 811 483,37 F qui se compose de :

▪ Patrimoine financier (natures 10 à 13)	203 047 019,03 F
▪ Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	5 764 464,34
▪ Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0,00 F
▪ Découvert (nature 19)	0,00 F
Total de l'actif	208 811 483,37 F

et au passif un montant de 208 811 483,37 F qui se compose de :

▪ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	1 859 754,14 F
▪ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	15 000 000,00 F
▪ Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0,00 F
▪ Provisions (nature 24)	38 479 557,84 F
▪ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	16 122 816,16 F
▪ Fortune nette (nature 29)	137 349 355,23 F
Total du passif	208 811 483,37 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à 799 577,02 F.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2018.

Cologny, le 25 mai 2018

Le Président du Conseil municipal :

Richard LEFEBVRE